

**SCIENCE ÉCONOMIQUE****CHAPITRE III : QUELLES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DANS LE CADRE EUROPÉEN ?****Programme :**

Questionnements	Objectifs d'apprentissage
<b>Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) ; comprendre les effets du marché unique sur la croissance.</li> <li>- Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence.</li> <li>- Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture.</li> <li>- Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques).</li> </ul>

**I. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE ET SES EFFETS SUR LA CROISSANCE****Document 1 : Les différents degrés d'intégration économique**

Selon la « Théorie de l'intégration économique » (1961) de B. Balassa (1928-1991), il existe 5 degrés d'intégration.

- La zone de libre-échange, qui se caractérise par une diminution ou une suppression des barrières douanières à l'intérieur de la région. Ce type d'accord laisse libre chaque membre de sa politique commerciale envers les pays extérieurs à la zone. [...] L'ALENA, zone de libre-échange entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada créée en 1992 en fournit un exemple. [...]
- L'union douanière est une zone de libre-échange dont les membres décident d'adopter une politique commerciale unique vis-à-vis du reste du monde, en fixant des tarifs douaniers extérieurs communs. [...] Le MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) est organisé sur ce mode depuis sa création en 1991.
- Dans un marché commun, les pays membres ajoutent à l'union douanière la libre circulation des facteurs de production (capital, travail, [...]). Cela suppose une harmonisation poussée des réglementations nationales. [...]
- L'union économique peut se définir par l'adoption d'objectifs de politique économique communs, ce qui conduit à une harmonisation progressive des politiques économiques dans la zone. Pour B. Balassa, cela inclut une politique monétaire commune. Les pays tentent d'harmoniser les règles de la concurrence et de réduire les obstacles aux échanges à l'intérieur du marché commun (reconnaissance mutuelle des diplômes, etc.)
- L'union économique et monétaire (UEM) est une union économique au sein de laquelle existe également une monnaie unique.

La construction d'une véritable fédération d'Etats constitue le degré ultime d'intégration économique, ce que [l'auteur] appelle « l'intégration totale » : à l'union économique et monétaire s'ajoute la constitution d'un pouvoir politique fédéral, avec l'harmonisation des politiques fiscales et sociales.

A. Beitone et alii, *Economie*, coll. « Aide-mémoire », Sirey, 2004 ;  
Et M. Navarro, *Objectif bac Tle, spécialité SES*, Hachette education, 2020.

**Question :**

1) Caractérisez les différentes étapes de l'intégration économique en différenciant chacune d'elles de celle qui la précède.

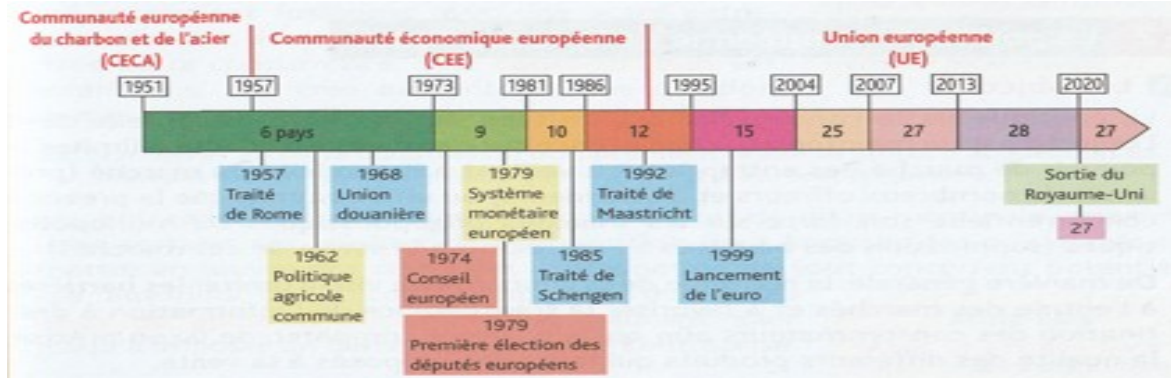
**A. Les grandes caractéristiques de l'intégration européenne****Document 2 (Doc. 1 p 134) : Une intégration européenne par étapes : du libre-échange au marché unique et à l'euro****Question :**

1) A quelle étape d'intégration économique (d'après la classification vue dans le document 1) l'Union européenne est-elle aujourd'hui ?

**Pour conclure le A. :**

L'intégration européenne a commencé en 1951 avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le traité de Rome (1957) a institué une union douanière (atteinte en 1968) sans passer par l'étape de libre-échange. [...] Ce n'est qu'à partir de 1993, avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, qu'on observe un véritable marché commun (ou marché unique) avec la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux. C'est aussi dans ce traité qu'il est prévu de créer une monnaie unique au 1<sup>er</sup> janvier 1999, sous l'égide d'une Banque centrale européenne. La zone euro regroupe les pays de l'Union européenne (UE) ayant adopté l'euro et forme une UEM. Elle compte aujourd'hui 19 membres.

**Les étapes de la construction européenne**



M. Navarro, *Objectif bac Tle, spécialité SES*, Hachette education, 2020.

**B. Les effets du marché unique sur la croissance**

**Document 3 : Les effets du marché unique sur la croissance**

*Qu'a changé l'instauration du marché unique, en 1987, pour les pays de l'Union européenne ?*

Elle a fait bondir de façon spectaculaire les échanges entre les États européens. En moyenne, on estime qu'ils ont progressé de 109 % pour les biens et de 58 % pour les services depuis 1987. Cette hausse est trois fois plus importante que celle apportée par les accords commerciaux classiques. Et ce, car l'intégration européenne, de loin la plus poussée au monde, comporte de nombreux éléments non tarifaires, tels que la reconnaissance mutuelle des normes ou les quatre libertés de circulation (biens, services, personnes, capitaux), qui se renforcent les unes les autres.

Le marché unique a durablement gonflé le produit intérieur brut (PIB) des pays européens de 4,4 % en moyenne. Cela ne prend pas en compte les bénéfices non économiques, par exemple liés aux politiques communes. En cas de délitement de ce marché, ces gains seraient effacés. Aucun pays n'en sortirait gagnant.

*Certaines capitales ont-elles profité plus que d'autres de cette intégration commerciale ?*

Oui. Les bénéfices économiques liés à la hausse des échanges ont été plus importants pour les petites économies les plus ouvertes, notamment en Europe de l'Est, comme la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie ou encore la République tchèque. Ces pays ont vu leur PIB croître de 10 % sous le seul effet du marché unique.

Les grands Etats tels que la France en ont aussi profité, mais dans une proportion moindre, car la part de leur PIB dépendant des importations est plus réduite, ceux-ci disposant d'un marché intérieur plus important. De même, les pays périphériques, à l'image de la Grèce, ont un peu moins vu leurs échanges s'intensifier en raison de leur position géographique.

Entretien avec V. Vicard (CEPII), *Le Monde, Europe* : « Le marché unique a fait bondir les échanges entre les pays membres », propos recueillis par M. Charrel, 19 mai 2018.

**Document 4 (Doc. 1 p 136) : Principaux effets attendus du marché unique sur la croissance**

**Questions :**

- 1) Pourquoi le commerce entre pays membres de l'UE a-t-il autant augmenté sous l'effet du marché unique ?
- 2) Comment l'augmentation du commerce peut-elle favoriser la croissance économique ?
- 3) Les gains liés au marché unique sont-ils les mêmes pour tous les pays de l'UE ?

**Pour conclure le I., complétez le texte suivant :**

L'\_\_\_\_\_ désigne le processus qui conduit plusieurs économies au départ distinctes à former un seul espace économique. On peut identifier plusieurs étapes dans l'intégration économique : la zone de \_\_\_\_\_, l'union \_\_\_\_\_, le marché \_\_\_\_\_ (ou marché \_\_\_\_\_), l'union \_\_\_\_\_, et l'union \_\_\_\_\_.

L'Union européenne (27 Etats membres) est une \_\_\_\_\_. Elle se caractérise donc par :

- l'existence d'un \_\_\_\_\_ c'est-à-dire un marché \_\_\_\_\_ non seulement pour les marchandises qui circulent librement, mais aussi pour les \_\_\_\_\_, les \_\_\_\_\_ et les services, bien que des obstacles persistent du fait d'une harmonisation incomplète des législations.

- l'existence d'une \_\_\_\_\_ avec l'instauration d'une \_\_\_\_\_ qui, cependant, ne concerne que certains Etats membres : ceux de la \_\_\_\_\_ (19 Etats membres).

L'instauration du marché unique dans l'Union européenne a généré une importante \_\_\_\_\_ des échanges intra-UE car la levée des obstacles à la circulation des marchandises, des capitaux et des hommes a accru la taille des \_\_\_\_\_ et la concurrence. Le marché unique est à l'origine d'un effet de \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ source de \_\_\_\_\_. Cependant, les gains à l'échange sont très \_\_\_\_\_ d'un pays à l'autre ; les effets en terme de \_\_\_\_\_ sont donc très contrastés selon les pays.

L'instauration d'une monnaie unique (zone euro uniquement) a permis, quant à elle, de supprimer les \_\_\_\_\_ et les incertitudes liées aux fluctuations des \_\_\_\_\_. Cela a donc contribué à \_\_\_\_\_ les échanges et unifier le marché de la zone euro, à améliorer les conditions de la concurrence et ainsi favoriser la \_\_\_\_\_.

## **II. LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES MENÉES DANS LE CADRE EUROPÉEN**

### **A. La politique de la concurrence**

#### **1. Objectifs et modalités de la politique européenne de la concurrence**

##### **a) Les objectifs de la politique européenne de la concurrence**

#### **Document 5 (Doc. 1 p 138) : La politique de la concurrence au service du progrès économique et social**

#### **Document 6 : Justification de la politique de la concurrence**

La politique de la concurrence tire sa justification du fait que des marchés pleinement concurrentiels garantissent la meilleure allocation des ressources et des avantages en termes de prix, de qualité et d'innovation pour les consommateurs. En particulier, le bon fonctionnement concurrentiel des marchés fait disparaître les entreprises peu performantes ou à la technologie dépassée, attirant capitaux et emplois vers les secteurs et les technologies plus performants ; cet effet dynamique, souvent oublié par ceux qui ne voient dans la concurrence qu'un vecteur d'abaissement des prix, conditionne l'innovation et sa diffusion dans le tissu économique. Toutefois, la présence [...] de comportements stratégiques des entreprises (ententes, abus de position dominante) empêche parfois ces mécanismes vertueux de jouer. Pour diverses raisons, les prix ne constituent plus de bons signaux pour orienter les décisions. Dans de tels cas, la politique de la concurrence est chargée de corriger les imperfections liées aux comportements des entreprises qui entravent le bon fonctionnement des marchés. [...]

S. Jean, A. Perrot, T. Philippon, Note n°51 du Conseil d'analyse économique, mai 2019.

#### **Questions :**

- 1) Pourquoi la politique européenne de la concurrence encourage-t-elle la concurrence ?
- 2) Qu'est-ce qui justifie la mise en œuvre d'une politique de la concurrence ?

##### **b) Les modalités de la politique européenne de la concurrence**

#### **Document 7 (Doc. 3 p 139) : Les modalités d'intervention de la Commission européenne**

**NB :** Le Commission européenne doit délimiter les limites de chaque marché afin de mesurer les parts de marché de chaque offreur sur ledit marché. C'est pourquoi il est indiqué qu'elle détermine le marché pertinent : c'est un marché dont les limites sont déterminées en mesurant le degré de substituabilité des différents produits ou services existants. Deux produits fortement substituables sont considérés comme étant vendus sur le même marché. Les autorités de la concurrence doivent délimiter le marché pertinent pour chaque règle émise et sanction prononcée.

#### **Question :**

- 1) Quelles sont les quatre modalités de la politique européenne de la concurrence.

**Répondre aux questions du livre.**

## **2. Les limites de la politique européenne de la concurrence**

### **a) La politique de la concurrence peut nuire au maintien des services publics**

#### **Document 8: Services publics et politique de la concurrence**

Un autre domaine lié aux interventions d'État est celui des monopoles octroyés à des entreprises notamment dans le cadre des missions de service public.

Ce point pose problème dans le cadre du maintien du service public, notamment dans sa conception française. On a ainsi assisté depuis les années 1990 à la libéralisation d'un certain nombre de secteurs qui relevaient dans la plupart des États membres d'un monopole. Il s'agit notamment du secteur aérien : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993, les lignes internationales entre États membres ont été ouvertes à la concurrence. Ainsi, un vol Paris Stuttgart, qui ne pouvait être assuré auparavant que par Air France ou Lufthansa peut désormais l'être par n'importe quelle compagnie européenne. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997, ce sont les lignes internes qui ont été libéralisées : Lufthansa peut donc desservir Paris-Marseille, Air France Barcelone-Séville. Et, depuis le 31 mars 2008, toutes les compagnies aériennes de l'UE et des États-Unis peuvent exploiter des vols directs vers les États-Unis au départ de n'importe quel aéroport de l'Union et plus seulement à partir de leur pays d'origine.

Pour le transport ferroviaire, le libre accès a été étendu au réseau trans-européen de fret ferroviaire le 1<sup>er</sup> mai 2003, et à l'ensemble du réseau international de fret en 2008. Pour les voyageurs, la libéralisation des voyages internationaux est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Dans le domaine des télécommunications, la libéralisation a également été largement mise en œuvre, tout comme dans celui de l'électricité, comme l'attestent l'ouverture du capital de France Télécom ou d'EDF. La question est maintenant posée de la compatibilité du droit européen en matière de concurrence et du respect des missions de service public. Le traité de Lisbonne prévoit que la loi européenne respecte la compétence qu'ont les États membres, dans le respect des traités, « de fournir, de faire exécuter et de financer ces services » (art. 14 TFUE). [...] Il est cependant à noter que les services publics non marchands, comme l'éducation ou la justice, ne sont pas soumis aux règles de la politique européenne de concurrence, et que la jurisprudence de la CJUE reconnaît le principe d'obligation de service public et permet aux États d'accorder des droits spécifiques à des entreprises en charge de mission d'intérêt général.

**Site Vie publique, M. Gaillard, La politique de la concurrence de l'Union européenne (UE), 11/11/2018, <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/38592-la-politique-de-la-concurrence-de-lunion-europeenne-ue>**

#### **Questions :**

- 1) Rappelez ce qu'est un service public et un monopole public.
- 2) Pourquoi a-t-on libéralisé certains services publics ?
- 3) Expliquez le passage souligné.

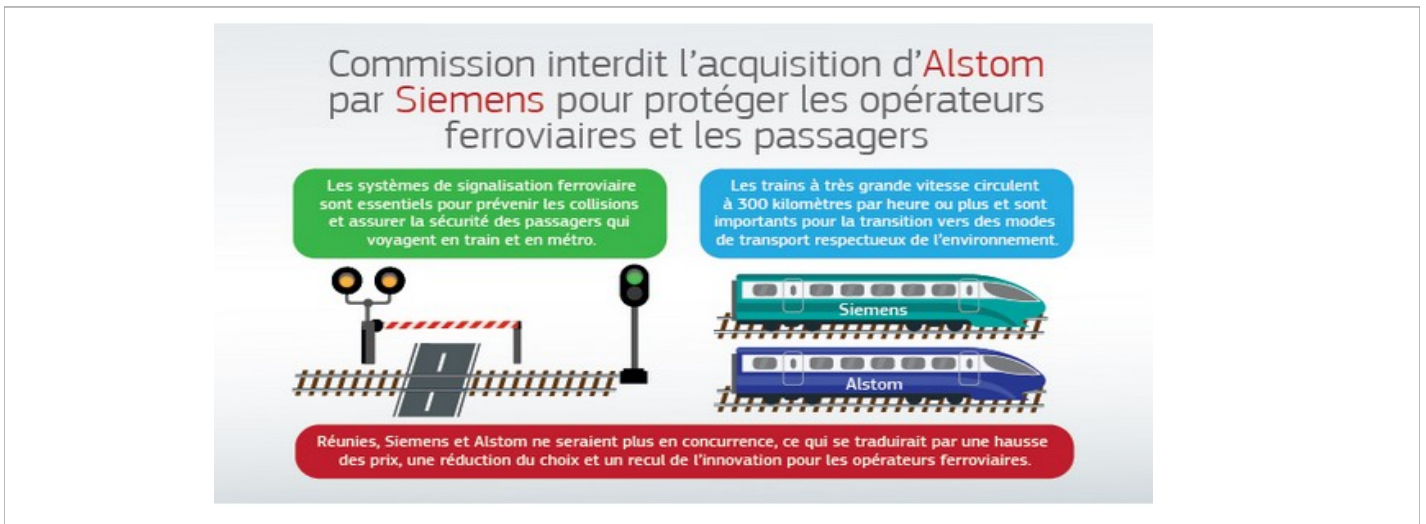
### **b) La politique de la concurrence peut nuire à la politique industrielle des États membres**

#### **Document 9 : Politique de la concurrence et politique industrielle**

[...] cette application du droit européen ne satisfait pas tous les acteurs du marché : il empêcherait la création de "champions européens" puissants sur la scène internationale. Et impliquerait que l'UE soit dépendante de technologies produites en Chine ou aux États-Unis, notamment dans certains secteurs stratégiques comme le numérique.

Les bénéfices liés au développement d'acteurs dominants, indépendants de la concurrence, ont été soulignés par la littérature économique. L'économiste autrichien Joseph Schumpeter (1883 - 1950) conteste ainsi formellement l'idée que la petite entreprise en situation de concurrence soit efficace. Pour lui, seule une grande firme faisant d'importants bénéfices peut accumuler les moyens d'innover dans ses produits comme dans les procédés de fabrication. Une grande firme gagne en productivité via les économies de réseaux et d'échelle, ce qui lui permet de dégager des profits pour la recherche et le développement.

On a également reproché à la Commission européenne sa naïveté, du fait qu'elle ait considéré le marché européen comme seul marché pertinent. Bruxelles est ainsi accusée de ne considérer la concurrence qu'au sein du marché unique sans voir que dehors, les puissances commerciales appliquent des politiques concurrentielles bien moins "néo-classiques". [...] En comparaison, la concentration est restée relativement stable en Europe, limitant par conséquent l'émergence de champions. Actuellement, seules 23 entreprises parmi les 100 plus grandes entreprises mondiales sont européennes, contre 30 en 2014. 54 sont américaines contre 47 en 2014 et 12 sont chinoises, contre 7 en 2014, selon une étude de [PwC](#).



M. Vestager, "Champions" européens : la fusion avortée d'Alstom et Siemens relance le débat sur la concurrence, <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/champions-europeens-la-fusion-avortee-d-alstom-et-siemens-relance-le-debat-sur-la-concurrence/>

Et Communiqué de presse sur le site Europa.eu, Concentrations: la Commission interdit le projet d'acquisition d'Alstom par Siemens, 6/02/2019, [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_19\\_881](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_881)

### Questions :

- 1) En quoi la politique européenne de la concurrence nuit-elle à la constitution de « champions européens » et à la politique de la concurrence des Etats membres ?
- 2) Expliquez le passage souligné.

### **B. Les politiques conjoncturelles : politique monétaire et politique budgétaire**

#### ***1. La politique monétaire et la politique budgétaire permettent d'agir sur la conjoncture***

##### *a) La politique monétaire*

#### **Document 10 (Doc. 1 p 144) : La politique monétaire : ses objectifs, ses instruments**

Répondre aux questions du livre.

##### *b) La politique budgétaire*

#### **Document 11 (Doc. 1 p 146) : La politique budgétaire : définition, modalités, effets**

**NB** : On appelle **budget de l'Etat** l'ensemble de ses ressources et de ses dépenses sur une année civile. Les ressources proviennent essentiellement des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales).

Le budget de l'Etat est équilibré lorsque les ressources sont égales aux dépenses. Il est déficitaire lorsque les ressources sont inférieures aux dépenses (dans ce cas-là, l'Etat emprunte pour financer des dépenses qu'il ne peut financer avec ses propres ressources). Il est excédentaire lorsque les ressources sont supérieures aux dépenses.

Le **déficit public** désigne le solde négatif entre les recettes et les dépenses de l'Etat.

Répondre aux questions du livre.

#### ***2. Politique monétaire et politique budgétaire au sein de la zone euro***

##### *a) Une politique monétaire unique*

#### **Document 12 (Doc. 1 p 148) : La politique monétaire européenne unique : objectifs et instruments**

Répondre aux questions du livre.

*b) Des politiques budgétaires nationales et sous contraintes*

**Document 13 (Doc. 3 p 149) : Des politiques budgétaires nationales mais sous contraintes par les traités européens**

**NB** : Le déficit budgétaire structurel est la différence entre les dépenses et les recettes annuelles des administrations publiques après correction des effets des variations conjoncturelles. Par exemple, en période de crise économique, un pays peut voir se creuser son déficit budgétaire sans que le solde budgétaire structurel ne se dégrade. Le déficit structurel est calculé en retranchant du déficit effectif, un solde conjoncturel, mesurant l'impact de la conjoncture économique sur l'évolution des dépenses et des recettes.

**Répondre aux questions du livre.**

**3) Les difficultés liées à la mise en œuvre des politiques conjoncturelles**

*a) Le défaut de coordination des politiques conjoncturelles*

La **coordination** est la procédure par laquelle les décisions des agents économiques sont rendues cohérentes entre elles.

**Document 14 : Les limites de la coordination par les règles**

L'instauration de la monnaie unique et l'application du Pacte de Stabilité et de Croissance soulèvent [plusieurs] débats. [...]

Le premier concerne la difficulté à mettre en œuvre une politique mixte<sup>1</sup> au niveau européen.

Dans le contexte actuel où la politique monétaire n'est utilisée que pour lutter contre l'inflation, la politique budgétaire des Etats doit faire face seule à la régulation de la production et de l'emploi. Or elle bute sur les règles du PSC qui sont pro-cycliques (en période de ralentissement conjoncturel, les Etats doivent réduire leurs dépenses et augmenter les impôts pour limiter leur déficit public). Le deuxième débat est de nature politique. Faute d'une intégration politique suffisante et d'une capacité à faire des choix politiques au niveau européen, les pays membres de la zone euro (et plus largement de l'Union européenne) s'en sont remis à l'application de règles (celle du Pacte de Stabilité et de Croissance notamment). [...] Cette situation empêche l'Europe de faire des choix stratégiques qui s'imposent dans une économie mondiale en pleine mutation, [...] enfin elle sape la légitimité politique de la construction européenne dans la mesure où les citoyens ont le sentiment d'une certaine impuissance des responsables de la politique économique.

<sup>1</sup> On appelle la politique mixte (ou policy mix) l'ensemble des combinaisons possibles entre politique budgétaire et politique monétaire.

A. Beitone et alii, *Aide-mémoire Economie*, Sirey, 5ème édition, 2012.

**Questions :**

- 1) Pourquoi le Policy mix (ou politique mixte) est problématique dans la zone euro.
- 2) Pourquoi dit-on que les règles du PSC sont « pro-cyclique » ?
- 3) Montrez que le Pacte de stabilité et de croissance rend difficile la mise en place d'un Policy mix au sein de la zone euro.
- 4) Quelle est la seconde critique adressée au Pacte de stabilité et de croissance, c'est-à-dire à la coordination par les règles ? Pourquoi ?

*b) Les chocs asymétriques*

**Document 15 : Les chocs asymétriques**

Un choc asymétrique est une perturbation aléatoire concernant l'offre ou la demande mais qui affecte spécifiquement une branche d'activité, une région, un pays selon sa spécialisation.

Les chocs asymétriques posent problème dans une union monétaire puisque deux pays de cet ensemble peuvent être affectés de manière divergente par ce type de choc alors qu'ils ont renoncé à utiliser le taux de change<sup>1</sup> comme instrument d'ajustement.

[...] Tant au niveau national que régional, des différences structurelles variées sont à l'origine des effets asymétriques des chocs.

[...] Un grand nombre des asymétries peuvent cependant être attribuées à des facteurs directement influencés ou contrôlés par des gouvernements et des systèmes politiques (les différences juridiques, le "cycle politique", les achats publics, les politiques fiscales, etc.) ainsi qu'à un manque de coordination internationale entre ces gouvernements et systèmes. [...] De nombreuses asymétries pourraient être supprimées par la coordination au sein de l'UEM des politiques économiques, par l'alignement des législations (par exemple, en matière de services financiers ou de réglementation du travail) et par l'introduction même de l'union monétaire. [...]

<sup>1</sup> Le taux de change est le prix d'une monnaie exprimée en unité de monnaie étrangère. Le taux de change résulte de la confrontation de l'offre et de la demande de cette monnaie contre d'autres monnaies sur le marché des changes. Les pays membres

de la zone euro ne peuvent plus utiliser cet instrument pour agir sur la conjoncture. Avant l'instauration de cette zone, chaque pays pouvait dévaluer sa monnaie, c'est-à-dire diminuer le prix de cette monnaie exprimée en monnaie étrangère, afin de relancer son activité économique.

A. Beitone, A. Cazorla, E. Hemdane, *Dictionnaire de science économique*, 6ème édition, Dunod, 2019 ;  
Et Parlement européen, Direction générale des études, *Ajustements aux chocs asymétriques*, 2001,  
[https://www.europarl.europa.eu/workingpapers/econ/pdf/104\\_fr.pdf](https://www.europarl.europa.eu/workingpapers/econ/pdf/104_fr.pdf)

**Question :**

- 1) Qu'est-ce qu'un choc asymétrique ?
- 2) A quoi sont dus ces chocs asymétriques ?
- 3) Comment peut-on y remédier ?

**Document 16 : La zone euro peut-elle faire face à des chocs asymétriques ?**

L'euro était l'étape ultime de l'Union économique et monétaire, telle qu'envisagée dans le plan conçu par Jacques Delors<sup>1</sup> en 1989. Le traité de Maastricht en 1992 avait entériné ce plan en introduisant plusieurs critères de convergence (monétaires et budgétaires), censés favoriser la convergence<sup>2</sup> et permettre l'examen de passage des candidats à l'euro. [...] Le problème ne réside pas tant dans le fait d'avoir énoncé des critères, avec toute la part d'arbitraire que leur calibrage induisait forcément, mais plutôt dans l'illusion qu'en les validant, les pays candidats formeraient une zone convergente pour toujours. [...]

Pour autant [...], ce n'est pas aux économistes qu'il faut en faire le reproche. Car depuis les travaux de Robert Mundell<sup>3</sup> dans les années 1960, ils ont en la matière les idées assez claires : en substance, quand plusieurs pays décident d'adopter la même monnaie, il faut impérativement que ceux-ci disposent d'un ou plusieurs instruments d'ajustements alternatifs à celui qu'ils abandonnent, à savoir le taux de change.

Il faut, par exemple, qu'en cas de chômage dans une région, la main d'œuvre soit suffisamment mobile pour rejoindre une autre région où les perspectives d'emploi sont meilleures. Ou bien encore que des transferts budgétaires soient possibles pour faciliter le redressement d'une région en difficulté. On peut en imaginer bien d'autres, l'important est d'avoir précisément de quoi faire face à des chocs qui peuvent affecter certaines régions, certains pays, mais pas d'autres (« chocs asymétriques »). Ce n'est qu'à cette condition qu'une zone monétaire est « optimale » dans le jargon des économistes.

<sup>1</sup> Homme d'État français engagé dans la construction européenne. Il fut Président de la Commission européenne de 1985 à 1995.

<sup>2</sup> Processus de rapprochement entre des économies dont les caractéristiques et le niveau de développement étaient initialement différents.

<sup>3</sup> Robert Mundell (1932-2021) était un économiste canadien. Prix Nobel d'Économie en 1999.

J. Couppéy-Soubeyran, *Macroéconomie : quelles solutions pour une zone euro plus solide ?*, Les Echos, 23 mai 2017.

**Questions :**

- 1) La politique monétaire au sein de la zone euro permet-elle de faire face à des chocs asymétriques ?
- 2) Les politiques budgétaires nationales ou le budget européen permettent-ils de faire face à ces chocs ?
- 3) La zone euro peut-elle être considérée comme une zone monétaire optimale ?

**Document 17 : Chocs asymétriques dans la zone euro et aux Etats-Unis**

Le rôle de la politique budgétaire et des stabilisateurs automatiques a été un important sujet de débats entre les membres de l'Union économique et monétaire européenne (au nombre de 18 depuis l'entrée de la Lettonie le 1<sup>er</sup> janvier 2014). Les craintes concernaient l'absence de stabilisateurs budgétaires automatiques capables de contribuer à la stabilisation des fluctuations économiques à l'intérieur de l'Union quand certains pays membres sont en récession alors que d'autres connaissent une croissance forte.

Les membres de l'Union monétaire européenne ont une politique monétaire unique, définie par la Banque centrale européenne (BCE) à Francfort. La BCE détermine sa politique économique en fonction des conditions économiques générales dans l'Union. Cependant, ce qui est considéré comme une bonne politique pour l'Union peut ne pas être la meilleure politique pour les pays membres considérés individuellement. Supposons par exemple que l'Allemagne, la France et l'Italie, c'est-à-dire les trois plus grandes économies de l'Union monétaire, soient en période de boom tandis que le Portugal est en récession. La BCE peut augmenter les taux d'intérêt pour ralentir le boom en Allemagne, en France et en Italie mais cela risque d'accroître l'ampleur de la récession au Portugal. Parce que la BCE agit sur les taux d'intérêt pour l'ensemble de l'Union, sa politique économique ne peut pas tenir compte des besoins de chaque pays membre.

Dans quelle mesure la situation est-elle comparable à celle des Etats-Unis, qui regroupent cinquante Etats différents ? La Fed détermine sa politique sur la base des conditions prévalant dans l'ensemble du pays. Certains Etats peuvent être en récession et donc préférer que la politique de la Fed soit plus expansionniste, alors que d'autres peuvent se trouver en situation de boom et estimer qu'une politique plus restrictive serait meilleure.

À la différence de l'Europe, les Etats-Unis ont un système budgétaire fédéral qui contribue automatiquement à la stabilisation de l'ensemble de l'économie. Si un Etat est en récession, les impôts fédéraux collectés dans cet Etat vont baisser et le système fédéral de transfert aura pour effet d'augmenter les paiements en faveur de cet Etat. Cela permet de soutenir la demande dans l'Etat concerné. Le système fédéral permet des

transferts de revenu entre les Etats qui sont en expansion et ceux qui sont en récession, contribuant de la sorte à modérer la demande dans les premiers et à la stimuler dans les seconds.

Il n'existe pas de tels transferts budgétaires entre les pays membres de l'Union monétaire européenne. Les treize membres de l'Union ont une politique monétaire commune mais leurs politiques budgétaires ne sont pas unifiées. Si l'économie allemande connaît un boom et l'économie portugaise un trou d'air, les rentrées fiscales supplémentaires résultant de la hausse des revenus allemands ne sont pas utilisées pour accroître les transferts budgétaires en faveur du Portugal.



Le quartier général de la Banque centrale européenne.

**NB :** les pays membres de la zone euro sont au nombre de 19 en 2021, ils étaient 18 lorsque les auteurs ont écrit ce texte.

**J.E. Stiglitz, C.E. Walsh et J-D. Lafay, Principes d'économie moderne, de Boeck, 4<sup>ème</sup> éd, 2014.**

**Pour conclure II, complétez le texte suivant :**

On appelle \_\_\_\_\_ l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics dans le but d'agir sur la situation économique (croissance, emploi, inflation, solde extérieur). Dans le cadre européen, certaines politiques économiques menées au niveau communautaire ou nécessitent d'être coordonnées.

**La politique de la concurrence**

La politique de la concurrence renvoie aux actions menées par les pouvoirs publics qui visent à \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ la concurrence. Pour les pays de l'UE, la politique de la concurrence s'opère de plus en plus au niveau \_\_\_\_\_. La politique européenne de la concurrence (mise en œuvre par la \_\_\_\_\_, assistée par les autorités nationales) a pour objectif d'encourager la \_\_\_\_\_ et donc de lutter contre les conséquences néfastes d'une concurrence \_\_\_\_\_ (abus de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de producteurs, \_\_\_\_\_ pouvant mener à un abus de position dominante, aides de l'Etat faussant la concurrence), dans l'intérêt du consommateur. Ainsi, cette politique européenne interdit les \_\_\_\_\_ de producteurs, les abus de \_\_\_\_\_, et les aides de \_\_\_\_\_ (sauf dérogations) et des sanctions sont prévues en cas d'entrave à ces interdictions. Cela explique que les opérations de \_\_\_\_\_ soient contrôlées : les \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_ ne sont autorisées que si elles ne risquent pas de mener à une position \_\_\_\_\_ sur le marché pertinent susceptible de mener à des abus.

La politique de la concurrence présente des limites.



D'une part, elle peut nuire au maintien de certains \_\_\_\_\_ : ces services, autrefois fournis par des monopoles publics, ont été ouverts à la \_\_\_\_\_ ; la compétition qui en a résulté pousse les entreprises à réduire leurs coûts de production pour rester \_\_\_\_\_, ce qui peut se traduire par une dégradation de la qualité de ces services et parfois un accès à ces derniers qui n'est pas garanti pour tous (dans les zones peu peuplées et donc peu rentables par exemple).

D'autre part, la politique européenne de la concurrence peut nuire aux \_\_\_\_\_ nationales. Une politique \_\_\_\_\_ est une politique économique structurelle qui vise à agir sur le système productif afin de favoriser la \_\_\_\_\_ de l'économie nationale, notamment en orientant la spécialisation industrielle de façon à favoriser les performances à l'exportation et l'emploi. La Commission européenne applique une politique de la concurrence stricte pour éviter les ententes et les abus de \_\_\_\_\_. Si cela s'avère justifié afin que les marchés fonctionnent au mieux et soient favorables aux \_\_\_\_\_, dans un contexte de concurrence mondiale, ce n'est pas toujours très judicieux. L'interdiction de certaines \_\_\_\_\_ par la Commission empêche par exemple aux pays européens de déployer des géants dans certains secteurs pouvant faire face à la compétition \_\_\_\_\_, et nuit donc aux politiques \_\_\_\_\_ menées au sein de l'UE. En outre, la politique européenne de la concurrence est critiquée pour ne pas retenir comme marché \_\_\_\_\_ un marché plus large que celui de l'UE pour évaluer le bien-fondé des opérations de \_\_\_\_\_ (marché mondial), ce qui permettrait le développement de géants européens.

### **Les politiques conjoncturelles**

Les politiques conjoncturelles désignent l'ensemble de mesures prises par les pouvoirs publics visant à agir à \_\_\_\_\_ sur la situation économique en fonction des déséquilibres existants (croissance, emploi, inflation, solde extérieur).

On distingue, parmi les politiques conjoncturelles, la politique monétaire et la politique budgétaire.

La politique \_\_\_\_\_ regroupe l'ensemble des actions visant à agir sur la situation économique (croissance, emploi, niveau général des prix, solde extérieur) par l'intermédiaire de la quantité de monnaie en circulation et/ou du taux d'intérêt directeur.

Au sein de l'UE, la politique monétaire est \_\_\_\_\_ pour les membres de la zone euro, et menée par la \_\_\_\_\_. L'objectif principal de la politique monétaire européenne est la \_\_\_\_\_ (objectif : taux d'inflation de 2%). En second lieu seulement, elle a pour objectif d'apporter un soutien aux politiques économiques générales dans l'Union. Les instruments dont dispose la BCE pour agir sont les taux d'intérêt \_\_\_\_\_, le taux de réserves **obligatoires** et la liste des **créances** qu'elle accepte de refinancer. Depuis 2012, elle recourt également au \_\_\_\_\_, comme bien d'autres banques centrales.

La politique \_\_\_\_\_ regroupe l'ensemble des actions visant à agir sur la situation économique (croissance, emploi, niveau général des prix, solde extérieur) par l'intermédiaire de du budget de l'Etat.

La politique budgétaire demeure du ressort des \_\_\_\_\_ au sein de l'UE (politiques nationales), mais sont soumises à des contraintes :

- Le déficit public des pays ne doit pas excéder \_\_\_\_\_ des du PIB ;
- La dette publique ne doit pas dépasser \_\_\_\_\_ du PIB ;
- la « règle d'or budgétaire » : les pays engagés doivent voter chaque année un budget en \_\_\_\_\_ ou en \_\_\_\_\_, c'est-à-dire que leurs recettes doivent financer leurs dépenses afin de limiter le recours à l'emprunt. Le déficit budgétaire structurel doit être inférieur à 0,5 % .

La mise en œuvre des politiques conjoncturelles se heurte à des \_\_\_\_\_ au sein de l'UE :

- d'une part, elle se heurte à un défaut de \_\_\_\_\_ : il est en effet difficile de \_\_\_\_\_ les politiques budgétaires nationales et la politique monétaire unique mise en place par la BCE. Or la politique monétaire unique a des effets \_\_\_\_\_ sur les différents Etats-membres de la zone euro. Et les \_\_\_\_\_ pesant sur la mise en œuvre des politiques budgétaires ne permettent souvent pas de contrebalancer ces effets contrastés.

- d'autre part, elle se heurte à l'incapacité à faire face aux \_\_\_\_\_, c'est-à-dire des événements aléatoires concernant l'offre ou la demande qui affecte différemment les pays selon leur spécialisation. La politique monétaire ne permet pas d'y faire face puisqu'elle est \_\_\_\_\_ pour les 19 pays de la zone euro. Les politiques \_\_\_\_\_ nationales ne permettent pas non plus d'y faire face, faute de marges de manœuvre suffisantes ; le \_\_\_\_\_ européen est par ailleurs bien trop faible pour pouvoir y remédier.

Pour remédier à ces chocs asymétriques, il serait nécessaire d'\_\_\_\_\_ davantage les politiques fiscales et sociales et de détenir un véritable \_\_\_\_\_ européen pour intervenir de façon différenciée selon l'impact des chocs sur chaque pays.